



Pret bancaire bloqué contrat déjà signé

Par **lilloo**, le **06/07/2008** à **08:26**

bonjourrrnrnj'ai monté un dossier de pret pour la construction de ma maison. rnle pret a été accordé ,signé .rnrsuite à l'accord de mon banquier j'ai déposé une facure pour le compte de mon artisan celui ci a été payé par ma banque, malgré que le pret n'a pas été débloqué pour alimenter mon compte.rn a présent que je suis à décourvert la banque me signale que je devais prendre une assurance dommage ouvrage et que le pret est bloqué pour cette raison.rnrn or je pensais qu'elle n'était pas obligatoire du fait que l'artisan avait un garantie decennale surtout que mon banquier ne m'a pas demandé ce document pour m'accorder le pret.rnrn après m'etre renseigné la dommage ouvrage doit etre prise avant le debut des travaux. que faire à présent, le chantier est commencé.rnrnla banque peut elle me refusé de débloquer les fonds pour ce motif malgré la singnature pour accord du pret ?rnmerci pour toute aide

Par **Tisuisse**, le **06/07/2008** à **11:05**

Bonjour,rnrnVous souscrivez dès maintenant une assurance "dommage-ouvrage" et les choses s'amélioreront.

Par **lilloo**, le **06/07/2008** à **13:02**

bonjourrrnrnmerci pour votre réponsernrnla dommage ouvrage doit etre faite avant le début des travaux.rn[s]le probleme est que cette assurance ne m'a pas été demandée par le banquier pour l'acceptation de mon pret[/s], car pas obligatoire dans mon cas. je fait appel à

un artisan qui a déjà une garantie décennale pour la construction de mon habitation dont je suis maître d'œuvre. Les travaux ayant commencé depuis 1 mois suite à l'accord de prêt et un premier paiement de facture a été payé par ma banque à l'artisan sans déblocage de fonds, ce qui m'a mis à découvert. Que se passera-t-il pour mon prêt si je ne trouve pas d'assureur car les travaux ont déjà commencé? Est-il normal de me demander cette condition, après la conclusion du contrat de prêt et le démarrage des travaux? Le banquier peut-il refuser le prêt accordé si je ne trouve pas d'assureur dans mon cas? C'est un cauchemar pour trouver une solution. Merci pour tout conseil pour savoir le recours que je peux avoir pour le respect de l'engagement par ma banque de m'accorder le prêt. Cordialement.

Par **regina**, le **28/03/2012 à 12:59**

Il y a qu'en France qu'on trouve ce problème. Nous sommes constructeur depuis 45 ans, nous n'avons jamais eu de problèmes majeurs, et notre décennale n'est pas suffisante et il faut qu'on prenne quand même une domrage ouvrage. Nous avons pris une assurance domrage ouvrage bien que le bâtiment était hors d'eau et bien avancé par une assurance Anglaise. Nous en étions obligés car il était destiné à la vente. Un notaire ne peut pas faire signer une vente si il n'y a pas de domrage assurance.